

# Comité de concertation

15 novembre 2023

7<sup>ème</sup> Réunion

## Synthèse des principaux échanges

- ✓ Réunion en visio-conférence et présentiel au siège du Conseil départemental de la Haute-Garonne
- ✓ La liste des personnes ayant participées à la réunion figure en ANNEXE 1.
- ✓ Le diaporama présenté lors de la réunion figure en ANNEXE 2.

### Déroulé de la réunion

1. Introduction : 3 questions à Jean-Michel FABRE, Vice-président du Conseil départemental de la Haute-Garonne afin d'introduire la réunion ..... 2
2. Point d'avancement des actions Garon'Amont en cours par Jean-Michel FABRE et Bernard BAGNERIS, Vice-présidents du Conseil départemental de la Haute-Garonne ..... 3
3. Retour d'expériences des années 2022-2023 et perspectives climatiques par Bruno COUPRY, Directeur d'Eaucéa ..... 3
4. Premier temps d'échange ..... 3
5. Restitution de la concertation sur les nouveaux stockages (action C31) par Jean-Stéphane DEVISSE du cabinet Médiation & Environnement ..... 4
6. Deuxième temps d'échanges ..... 5
7. Quelles suites à donner à la concertation par Jean Michel FABRE ..... 5
8. Troisième temps d'échanges ..... 6
9. Intervention de Christine JEAN, garante de la concertation ..... 8
10. Conclusion ⌚ 02:50:53..... 8

#### AVERTISSEMENT :

Afin de faciliter la lecture de ce compte-rendu, il a été fait le choix de synthétiser l'ensemble des interventions. L'intégralité des échanges étant accessible à tous via un enregistrement vidéo mis en ligne à l'adresse suivante : [https://youtu.be/U\\_Whar\\_Ce9k](https://youtu.be/U_Whar_Ce9k).  
Le minutage des différentes séquences est précisé dans le compte-rendu.

## 1. Introduction : 3 questions à Jean-Michel FABRE, Vice-président du Conseil départemental de la Haute-Garonne afin d'introduire la réunion

 Début de la séquence sur la vidéo en ligne à [00:01:49](#)

***Aujourd'hui a lieu la 7<sup>ème</sup> réunion du comité de concertation du projet de territoire, la précédente s'était déroulée le 16 janvier dernier. Pourriez-vous nous en préciser l'objet, au regard de la mise en œuvre du programme d'actions de Garon'Amont ?***

J-M FABRE remercie tout d'abord les différentes catégories d'acteurs pour leur présence à la réunion et plus généralement pour leur suivi assidu du PTGA.

Il précise que la réunion du jour s'inscrit dans la continuité du comité de concertation du 16 janvier 2023 puisqu'elle permettra de présenter la synthèse des entretiens réalisés avec les différentes parties prenantes sur le sujet du stockage et de proposer une suite à donner. L'objectif est bien de consolider la vision collective sur la question du stockage de l'eau à partir d'un « cahier des charges non-technique » à appliquer pour ce type de projet. Avant ce point principal de l'ordre du jour, un point d'étape sera fait sur le programme des 32 actions du PTGA.

J-M FABRE rappelle que le PTGA s'applique à trouver des solutions à l'échelle du territoire Garon'Amont. Le principe est que chaque sous bassin de la Garonne contribue à l'équilibre quantitatif de la Garonne à Bordeaux en mettant en place des actions à leur échelle d'intervention.

***Quelle analyse faites-vous de la situation hydrologique de ces dernières années ? Quelles sont les perspectives d'adaptation du territoire au regard du changement climatique ?***

J-M FABRE précise que le bureau d'études EAUCEA fera par la suite un bilan technique de la situation hydro-climatique.

Il rappelle que les années 2022 et 2023 ont permis de « toucher du doigt » les conséquences du changement climatique avec des étiages plus précoces, plus intenses ou plus longs. Grâce à la bonne coordination entre les acteurs, et notamment avec les services de l'Etat, il a été possible de gérer la crise. Le territoire n'est donc pas dépourvu de moyens d'actions, mais il faut dès à présent anticiper les situations à venir. En effet, le changement climatique est d'ores et déjà à l'œuvre ; il ne s'agit pas d'une hypothèse du futur tel qu'on le considérerait au démarrage de l'élaboration du PTGA.

Il insiste sur la nécessité de bien mettre le débat à la hauteur de ces enjeux. Tout le monde va devoir évoluer et s'adapter. Nous aurons besoin d'eau demain : pour l'eau potable, pour les productions alimentaires, pour les milieux naturels.

Concernant le volet agricole, J-M Fabre souligne que la problématique du changement climatique ne concerne pas uniquement l'eau, mais aussi les températures trop importantes, le développement de nouvelles maladies des plantes, etc.

***Le sujet de stockage de l'eau fait l'objet de vifs débats dans la société, sur d'autres territoires. Qu'en est-il ici, sur le périmètre de Garon'Amont ?***

J-M FABRE répond que depuis le début, le PTGA privilégie la concertation pour parvenir à un accord le plus large possible. Il faut veiller à ne pas importer les problématiques qui ne concernent pas la Haute-Garonne. C'est notamment le cas de la solution des « bassines » qui n'est pas adaptée à la topographie de la Haute-Garonne. Chaque territoire doit développer ses propres solutions, il convient pour cela d'avoir une réflexion globale et collective qui s'appuie sur la science en se plaçant dans une perspective de 5 à 10 ans.

Il insiste enfin sur le fait que le Conseil départemental n'a aucun projet de stockage « à recycler ».

## 2. Point d'avancement des actions Garon'Amont en cours par Jean-Michel FABRE et Bernard BAGNERIS, Vice-présidents du Conseil départemental de la Haute-Garonne

 [00:19:55](#)

*Voir diapositives 7 à 13 :*

*Bilan du déploiement du programme d'actions : sur les 32 actions 2 sont terminées et 25 sont engagées.*

*Point d'étape synthétique de 8 actions réparties selon 3 typologies : sobriété des usages, optimisation de l'existant et solutions fondées sur la nature.*

*Les différents porteurs d'actions sont remerciés pour leur engagement et la dynamique créée.*

## 3. Retour d'expériences des années 2022-2023 et perspectives climatiques par Bruno COUPRY, Directeur d'Eaucéa

 [00:37:13](#)

*Voir diapositives 14 à 27 :*

*Les observations météorologiques des années 2022-2023 traduisent un changement climatique à l'œuvre, avec en particulier des températures records et de faibles cumuls de précipitations. Cela a eu des incidences sur le débit des cours d'eau et les usages, avec notamment : des volumes record lâchés depuis les barrages pour le soutien d'étiage et une adaptation par les agriculteurs de leurs assolements. Grâce aux actions engagées, la situation a pu être globalement gérée. A l'avenir, les efforts devront être amplifiés, compte tenu des tendances prévues par les scientifiques.*

## 4. Premier temps d'échange

 [00:56:58](#)

**C. CARPENTIER (CA31)** rappelle que les retenues du Touch ont également une fonction de régulation des crues et qu'il faut le prendre en compte dans les modalités de gestion de ces ouvrages.

Elle précise par ailleurs que les déstockages opérés depuis les retenues d'Oô et de Filhet n'ont pas profité au monde agricole, car les irrigants ont arrêté d'irriguer autour du 15 septembre.

Au sujet du soja, elle précise que cette année, les récoltes en soja (irrigués ou non) ont été très mauvaises. L'année prochaine, il y aura donc certainement une réduction des parcelles en soja avec pour conséquence une diminution des volumes d'eau dédiés à cette culture et une fin plus précoce de la période d'irrigation.

Face aux pertes économiques, relativement conséquentes liées à l'adaptation des assolements, elle demande si on peut décemment demander au monde agricole d'en assumer seul les conséquences.

**J-M FABRE** répond, s'agissant des retenues du Touch, qu'il faut effectivement que les gestionnaires intègrent cet enjeu pour préciser à quel moment il est opportun de prévoir le remplissage des retenues. Concernant, les déstockages réalisés depuis les retenues d'Oô et de Filhet, il précise que cela a été possible, car il y avait beaucoup de volumes disponibles. Il est prévu d'envisager des lâchers à partir du lac d'Oô dès le 15 août et non pas à partir du 1<sup>er</sup> septembre comme actuellement. Il rappelle que le dispositif de soutien d'étiage est mené à l'échelle de la Garonne avec une solidarité de l'amont pour l'aval. S'agissant des pertes économiques liées à l'adaptation de l'assolement, il précise que la réalisation des 200 diagnostics d'exploitation et l'observatoire agricole permettront de travailler collectivement sur la question économique.

15 novembre 2023 - Comité de concertation

**B BAGNERIS** indique au sujet de la perte de revenu des agriculteurs qu'il n'est pas sûr que les résultats n'auraient pas été inférieurs si les choix des agriculteurs auraient été autres. La gestion du risque est une composante du pilotage des exploitations agricoles, comme pour toutes les entreprises. Il précise cependant que cela ne signifie pas qu'on ne se soucie pas d'un accompagnement qui pourrait être mis en place.

**C CARPENTIER** répond que ce discours n'est pas entendable, car les exploitations agricoles ne sont pas à comparer à des entreprises, compte tenu des incertitudes liées au prix de vente et aux aléas climatiques. Par ailleurs, il existe une cotisation obligatoire à un fonds de garantie, mais les céréaliers n'y ont jamais droit.

**C ARGENTIN (FNE)** demande si le niveau des nappes de début 2023 était le même qu'en 2022 ?

**B COURPY** répond que le niveau de la nappe de Garonne au printemps 2023 était en dessous par rapport à 2022, mais les niveaux étaient à peu près similaires en entrée d'étiage.

**E CADORE (CR Occitanie)** félicite les acteurs du PTGA qui est un projet de territoire pour la gestion de l'eau exemplaire. Il présente rapidement le Plan Régional de l'Eau qui est notamment axé sur les économies d'eau. Au sujet du stockage, il indique qu'il faut bien prendre en compte les capacités de remplissage et qu'il est favorable à un portage public de ce type d'aménagement compte tenu des enjeux.

## 5. Restitution de la concertation sur les nouveaux stockages (action C31) par Jean-Stéphane DEVISSE du cabinet Médiation & Environnement 🕒 [01:15:22](#)

*Voir diapositives 29 à 43 :*

*Les entretiens réalisés de mars à août 2023 avec une trentaine d'interlocuteurs ont principalement permis d'identifier **7 critères** à prendre en compte dans la conception de nouveaux stockages :*

✓ **Stratégique** : doit participer de manière substantielle à l'adaptation du territoire de Garonne-Amont ;

✓ **Préservation maximale du milieu naturel** ;

✓ **Optimisation maximale de l'existant** : plutôt qu'une création totalement ex-nihilo, les concepteurs d'un nouveau stockage doivent chercher à s'appuyer sur les réalisations existantes ;

✓ **Importance des conditions de remplissage** : les hypothèses de conceptions devront prendre en compte les projections climatiques avec notamment un régime pluviométrique plus incertain ;

✓ **Température et évaporation** : les effets de l'augmentation de la température devront être intégrés à la réflexion : évaporation et dégradation de la qualité de l'eau stockée en surface ;

✓ **Multi-usage et partage** : les stocks devront profiter équitablement aux milieux naturels et aux différents usagers ;

✓ **Gouvernance** : l'eau est un bien commun et sa bonne gestion relève de l'intérêt général le pilotage d'un projet de stockage doit être assuré par la puissance publique.

*Un document de synthèse présentant les enseignements de la campagne d'entretiens et détaillant un « cahier des charges non-technique » a été produit et diffusé. **Il est proposé aux parties prenantes de faire part de leurs éventuelles remarques quant à ce document.***

## 6. Deuxième temps d'échanges

 01:39:27

**C ARGENTIN (FNE)** constate que l'eau potable est seulement évoquée dans le PTGA alors qu'il y'a un impératif de santé humaine. Il ne faut pas que l'approche quantitative du PTGA nous fasse oublier l'enjeu de la qualité pour cet usage prioritaire d'autant, qu'avec la diminution des débits, la qualité sera impactée.

**F CHARPENTIER (UNICEM)** insiste sur l'importance du multi-usage et ajoute que les établissements industriels ont la faculté de faire du multi-usage pour s'adapter à leur environnement.

**M-T LACOURT (CA 31)** remercie pour le travail réalisé dans le cadre du PTGA et remercie également le SMEAG qui assure le soutien d'étiage. Elle rappelle que l'irrigation est d'abord une question d'aménagement du territoire. S'il n'est plus possible de faire des cultures d'été, les sols resteront nus, les couverts végétaux étant difficiles à planter. Or, les cultures d'été permettent de stocker du carbone, d'améliorer la qualité de l'air, de baisser les températures... Il est donc nécessaire de trouver toutes les solutions pour conserver un maximum de territoires irrigués.

Au sujet de la qualité de l'eau, la diminution du débit va générer une augmentation des concentrations de polluants, mais tous les polluants ne sont pas d'origine agricole. Il y aura notamment des efforts à faire s'agissant des rejets des stations d'épuration.

**J-S DEVISSE** répond que le multi-usage est une dimension importante sur laquelle il faut travailler. Il existe effectivement des initiatives qui montrent qu'il est possible de faire du multi-usage autour d'une activité industrielle.

**J-M FABRE** confirme que la question de la qualité de l'eau est effectivement majeure. Le soutien d'étiage permettant aussi une dilution des polluants, il faut donc une eau de bonne qualité. La question est la même pour d'autres démarches comme l'infiltration dans les nappes (projets R'Garonne). L'origine pyrénéenne de l'eau utilisée pour le soutien d'étiage permet de garantir cette qualité. Il confirme également que la question de l'eau est au cœur de l'aménagement du territoire. La réflexion sur le stockage de demain doit permettre de répondre à cette question. S'agissant de la montagne, la question se pose également sur l'abreuvement du bétail.

**M JACQUIN (LD EVA 31)** ajoute qu'avec la diminution de la dilution, il est nécessaire de réduire les rejets pour préserver l'usage eau potable. L'agriculture a un rôle à jouer ; elle doit s'adapter notamment au travers de l'amélioration de la qualité des sols. Il ne faut peut-être pas laisser ces territoires s'assécher parce que la vie dans le sol ne reviendra pas malgré les efforts dans la rotation des cultures.

**J-L SCHARFF (Agence de l'Eau Adour-Garonne)** constate que la prise de conscience est là. Il reste des incertitudes sur l'ensemble des impacts du changement climatique, mais il faut avancer collectivement. S'agissant de la dégradation de la qualité de l'eau, il préconise d'agir selon le triptyque : mieux traiter, déstocker davantage d'eau de bonne qualité et agir à la source de ces polluants. Il conclut son intervention en indiquant que le pilotage de la puissance publique est essentiel pour assurer l'intérêt général.

## 7. Quelles suites à donner à la concertation par Jean-Michel FABRE

Voir diapositives 45 à 48 :

*Il est rappelé que les membres du Comité de concertation peuvent apporter leur contribution écrite pour compléter la synthèse des entretiens et nourrir ainsi la réflexion collective.*

*Le **plan d'actions proposé par le Conseil départemental** de la Haute-Garonne s'articule en 3 points :*

*1- **Poursuivre toutes les actions de Garon'Amont** notamment celles favorisant les stockages naturels : recharges de nappes, diagnostics d'exploitation « eau et sol », désimperméabilisation, zones humides...*

*2- Engager des **réflexions complémentaires sur l'optimisation des retenues existantes** : sécuriser le remplissage des retenues stratégiques existantes, obtenir de nouveaux volumes dédiés au soutien d'étiage depuis les ouvrages hydroélectriques, poursuivre le travail de mobilisation de volumes non utilisés à l'exemple de ce qui a été réalisé sur le Touch ;*

*3- Engager les réflexions sur les nouveaux stockages, avec le **lancement une étude pour identifier des sites potentiels pour de nouveaux stockages collectifs structurants** avec 2 axes de réflexion : le soutien d'étiage de la Garonne amont et la sécurisation du canal de St Martory.*

*Les résultats de cette étude seront mis en débat au sein du comité de concertation. Ils seront analysés au regard de **7 « impératifs » identifiés lors de la phase d'entretien avec les parties prenantes (cahier des charges non technique).***

*Parallèlement, le Conseil départemental souhaite accompagner la réflexion sur les « petits stockages », c'est-à-dire ayant une portée individuelle ou très locale.*

*Les projets devront faire l'objet d'analyses coût-bénéfices d'un point de vue économique, mais également agricole et environnemental.*

## 8. Troisième temps d'échanges

🕒 02:22:36

**G AUTHIER (CD 09)** témoigne que la sécurisation des ouvrages est une préoccupation importante pour le département de l'Ariège. Le projet de sécurisation de Montbel met en lumière les difficultés juridiques concernant le portage des travaux à mettre en œuvre. Il apparaît donc nécessaire de conforter juridiquement la possibilité pour les collectivités d'agir sur ces ouvrages, afin d'atteindre les objectifs fixés.

**J-M FABRE** répond que cette question juridique a été sous-estimée dans le PTGA, mais elle est valable à tous les niveaux (associations syndicales agréées d'irrigants, institutions interdépartementales...). Il est effectivement nécessaire d'avoir une clarification sur la question de la compétence en matière de portage de projet d'aménagement de stockage. Il ajoute qu'en période de crise, personne ne reproche aux acteurs d'avancer et personne ne pose la question de la compétence.

**G AUTHIER (CD 09)** complète sur la nécessité de bien mettre en avant la notion d'intérêt général dans l'analyse coût-bénéfices de futurs projets.

**C CARPENTIER (CA 31)** souhaite insister sur le fait qu'il faut que l'eau reste là où elle tombe. Concernant les zones humides, elle rappelle que selon une étude du CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique) les zones humides non fonctionnelles relâchent du méthane, gaz ayant un

15 novembre 2023 - Comité de concertation

pouvoir réchauffant 40 fois supérieur à celui du CO<sub>2</sub>. Il faut donc être vigilant sur ces zones humides. Elle propose ensuite d'engager une réflexion pour affiner les modalités de soutien d'étiage afin qu'il n'y ait pas de lâchers compensant les prélèvements agricoles lorsque le débit des cours d'eau est suffisant pour satisfaire ces prélèvements, ceci afin d'économiser les stocks de soutien d'étiage.

**J-M FABRE** répond que derrière cette question, C CARPENTIER soulève le sujet de l'éventuelle adaptation des niveaux d'objectifs visés (en termes d'aménagement du territoire, de préservation de la biodiversité) et notamment de la définition des DOE (Débits Objectif d'Etiage).

**C ARGENTIN (FNE)** demande si l'inventaire des retenues collinaires a été terminé sur le périmètre Garon'Amont et si l'étude peut être mise sur le site Garonne amont ?

**C CARPENTIER (CA 31)** répond qu'il y a une étude d'inventaire portée par la Chambre d'Agriculture sur les réserves utilisées et non utilisées, rendu public en novembre 2019.

**J-M FABRE** indique que les volumes non utilisés dans les retenues sont toutefois limités. Il précise qu'ils font partie des « petits stockages » qu'il a évoqués précédemment et pour lesquels il convient de mettre en place un accompagnement de proximité. Il demande ensuite aux représentantes de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne s'il est possible de mettre l'étude d'inventaire sur le site Garon'Amont.

**Au sujet de l'étude de sites de stockage annoncée, J-M FABRE complète son propos précédent en précisant que cette étude technique doit permettre de cibler les sites présentant les meilleures opportunités d'aménagement et les sites où il existe un besoin. Une concertation avec les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) sera ensuite lancée en 2024, puisque les ouvrages de stockage participent à l'aménagement du territoire. Une fois ces phases terminées, il aura une concertation publique pour présenter les résultats.**

Il insiste sur le fait qu'il n'existe pas de dimensionnement et de localisation prédéfinis en matière de projets de stockage. Par contre, il existe des sites identifiés dans le cadre d'études antérieures qu'il faudra réanalyser, notamment au travers l'évolutions de l'urbanisation ou de la présence d'enjeux environnementaux mieux connus.

**C ARGENTIN (FNE)** rappelle qu'il serait préjudiciable pour les milieux aquatiques de mettre en place une gestion quantitative qui lisse le débit au DOE ; la qualité de l'eau et des milieux dépendent de la variabilité des débits et ont besoin des phénomènes de crues.

**J-M FABRE** répond qu'il partage l'avis de C ARGENTIN, le débat sur les DOE est important, mais qu'il faut le manier avec beaucoup de prudence et de précautions.

**B COUPRY** précise que les débits sur la Garonne en termes de volumétrie correspondent à des milliards de mètres cube. Il n'est donc pas envisageable de réguler le débit de telle sorte qu'il soit le même tout au long de l'année. En revanche, la question de la part de débit qui doit être laissée au cours d'eau lors du remplissage des retenues (y compris en période de hautes eaux) apparaît pertinente.

**J-M FABRE** ajoute qu'il faut désormais raisonner sur des besoins 12 mois sur 12, avec notamment l'irrigation des semis en mars ou l'aspersion pour lutter contre le gèle.

**F CHARPENTIER (UNICEM)** évoque l'action de la Caisse des Dépôts et Consignations (Banques des Territoires) s'agissant de la gestion d'espaces naturels dans le cadre des pratiques ERC (Eviter

15 novembre 2023 - Comité de concertation

Réduire Compenser) nécessitée par le développement d'établissements industriels. Il demande si ce type de démarches est pris en compte dans le cadre du PTGA.

**J-M FABRE** précise que la Banque des Territoires est désormais un partenaire majeur de l'Agence de l'Eau, car elle finance un certain nombre de projets. Il indique qu'il retient qu'il serait effectivement intéressant de faire de la banque des territoires un partenaire de Garon'Amont.

**M-T LACOURT** souhaite rappeler l'impact important de l'imperméabilisation, dont il faut prendre conscience. Elle indique qu'il convient notamment d'arrêter le « tout tuyau ».

**J-M FABRE** précise que localement, le CD31 va engager des opérations de désimperméabilisation dans les cours de 8 collèges. Il convient que chacun travaille localement sur cette question.

## 9. Intervention de Christine JEAN, garante de la concertation

 [02:45:20](#)

**C JEAN** indique qu'il est difficile de tirer une conclusion à partir des échanges, beaucoup d'informations ont été données et il est compliqué de réagir à tout.

Elle constate l'adhésion forte aux actions engagées, ce qui est très positif. Elle souligne que tout le monde a entendu que les actions mises en œuvre ont permis de gérer la situation d'aujourd'hui, mais que face au futur qui se dessine, ces solutions risquent de trouver leurs limites.

Elle constate qu'il n'y a pas eu de réactions par rapport au bilan de la concertation réalisée par Médiation et Environnement et à l'annonce de l'engagement d'une étude de sites potentiels de stockage, qui constitue pourtant une annonce forte sur un sujet pour lequel il existe souvent des positions divergentes.

Elle ajoute que la suite du processus est importante, avec la concertation des collectivités en 2024. Le maintien de la concertation avec l'ensemble des parties prenantes du Comité de Concertation va être également importante. Il faut garder le lien de confiance qui s'est noué depuis 5 ans. Il est important de s'appuyer sur la science, de vérifier les coûts/bénéfices dans toutes les dimensions.

Elle constate également que la moitié des parties prenantes sollicitées a répondu aux entretiens menés. Il est donc important de s'assurer que les autres parties prenantes puissent s'exprimer si nécessaire.

Elle conclut son propos en indiquant que les débats sur le PTGA doivent s'articuler avec d'autres débats, notamment la question du DOE avec des bases de construction qui sont anciennes et qui devront sans doute être révisées. Certains sujets ne sont pas propres au PTGA, mais de fait ne pourront pas être écartés dans la réflexion à venir dans le cadre du PTGA.

## 10. Conclusion

 [02:50:53](#)

**J-L SCHARFF, Directeur Adjoint de l'Agence de l'Eau Adour Garonne**, salue la richesse et la qualité des informations présentées. Le bilan rapide des actions permet de constater que le PTGA a investi tous les sujets, ce qui est parfaitement cohérent. La question de la création de nouveau stockage a été abordée et ce n'est pas un sujet tabou par rapport à la délibération que l'Agence de l'Eau a prise par son comité de bassin sur les conditions de financement pour les retenues multi-usages.

Il indique que les actions conduites constituent à l'échelle du PTGA une petite partie de la feuille de route par sous-bassin que les EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) ou équivalents ont en

15 novembre 2023 - Comité de concertation

charge de produire, de suivre et d'enrichir. Le plan national eau a renforcé ces démarches et redynamisé notamment le sujet de la sobriété.

Il annonce que le Comité de bassin a posé quelques fondamentaux du 12<sup>e</sup> programme de l'Agence de l'Eau, qui débutera en 2025, avec notamment un programme d'intervention augmenté sur le plan financier qui permettra d'accélérer les interventions et les accompagnements financiers.

**G GAUTIER, Chef du Service Environnement, Eau et Forêt à la DDT de Haute-Garonne**, excuse le secrétaire général de la préfecture. Il salue la qualité du travail mené par le CD31 et les acteurs présents du comité de concertation. La courbe qui montre l'augmentation des actions engagés illustre bien la qualité du travail de ce PTGA, qui est souvent cité comme l'un des plus dynamiques, des plus exemplaires à l'échelle du bassin Adour-Garonne. Il considère que la qualité du PTGA provient de l'état d'esprit dans lequel est menée la démarche, avec des débats menés dans un cadre scientifique permettant une compréhension réciproque.

Il relève qu'il y a eu des avancées significatives au cours de la réunion avec l'annonce d'une phase opérationnelle. Elle est nécessaire, le changement climatique s'accéléralant, l'action publique en face doit s'accélérer également. Il précise que les retenues annoncées aujourd'hui seront réalisées uniquement si elles sont accompagnées d'un certain nombre d'actions en parallèle.

Il insiste sur la nécessité de continuer à travailler sur l'évolution des usages, notamment au niveau de l'agriculture pour laquelle un nouveau modèle viable est à définir. La modification ponctuelle des assolements et des semis n'est pas suffisante. Il y a un énorme chantier en la matière et il faut inventer quelque chose. Toutes les réponses ne dépendront pas du PTGA, car il est également question de politique agricole au sens large.

Sur la biodiversité, il précise que derrière le mot « milieu » il y a la nature, les rivières qui doivent être les plus vivantes possibles avec des poissons, des algues, des sédiments, avec un fonctionnement qui fait qu'elles ont un pouvoir d'épuration. Les rivières font déjà l'objet de pressions importantes : en 2022, à Marquefave, il y a eu 36 jours sous le DOE et 79 en 2023. Cette pression sera de plus en plus importante dans le futur et il faudra peut-être fixer de nouvelles références. Cela ne pourra se faire que dans un cadre réfléchi, discuté en ayant en ligne de mire les services rendus par ces rivières. Ce débat n'est pas éludé et se posera dans le cadre de la révision du SDAGE.

**B BAGNERIS** insiste sur le fait que l'agriculture n'a jamais été une variable d'ajustement. Plusieurs thèmes ont été abordés : assolement, système assurantiel, perméabilité des sols en zone urbaine. Il précise que les exploitations agricoles ont encore des marges de progression en matière d'agroécologie. Collectivement, au travers des échanges et de la participation autour du PTGA, nous pourrions progresser et construire quelque chose pour demain dont on ne connaît pas aujourd'hui tous les impacts. Il conclut son propos en rappelant qu'il ne faut pas raisonner à l'aulne des pratiques ancestrales face aux projections de changements climatiques. Il faut faire preuve d'imagination, y compris dans nos villes et nos entreprises, pour s'adapter à ce qu'on ne connaît pas.

**JM FABRE** remercie toutes les équipes du CD31 et des bureaux d'études sous-traitants, les équipes de Réseau31, du SMEAG, de toutes les collectivités partenaires. Il remercie également la garante de la concertation qui suit ce projet en continue et qui permet de garder le cap. Il ajoute que nous ne sommes plus à la transition nous sommes à la bifurcation écologique. On doit prendre un virage avec un « paquebot à faire tourner ».

## Personnes présentes :

- Sylvain ALMENDO, Cabinet du Président du Conseil départemental de Haute-Garonne
- Gonzague AMEYE, Directeur Général Réseau31
- Frank ARDITE, Responsable Service Eau et Assainissement au Conseil départemental de Haute-Garonne
- Guylaine AUTHIER, Directrice Adjointe au Conseil départemental de l'Ariège
- Bernard BAGNERIS, Conseiller départemental de Haute-Garonne
- Pascal BOUREAU, Conseiller départemental de Haute-Garonne
- Nicolas CARDOT, Chargé de mission gestion quantitative Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne
- Christel CARPENTIER, 3<sup>ème</sup> Vice-présidente de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne
- Marion CAU, chargée de projet EAUCEA (prestataire Cd31)
- Fabrice CHARPENTIER, Président UNICEM Occitanie
- Éric CICERI, Chargé d'intervention au Laboratoire Départemental 31 Eau Vétérinaire Air
- Laurie-Anne COSTE, Conseillère Gestion de l'Eau et Environnement à la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne
- Bruno COUPRY, Directeur d'EAUCEA (prestataire du Cd31)
- Martine CROQUETTE Conseillère départementale de Haute-Garonne
- Wulfran DESPICHT, Directeur de mission Démocratie Participative, Egalite Femmes Hommes au Conseil départemental de Haute-Garonne
- Jean-Stéphane DEVISSE, Médiation et Environnement (prestataire Cd31)
- Séverine DOERFLINGER, Paneliste Garon'Amont
- Christine DOYEN, Responsable du Service Biodiversité Aménagement Durable au Conseil départemental de Haute-Garonne
- Jean-Michel FABRE, Vice-président du Conseil départemental de Haute-Garonne
- Guillaume FERRANDO, Chargé de mission Eau et Sol, Direction de l'Agro-Écologie au Conseil départemental de Haute-Garonne
- Ghislain FRAMBOURT, Directeur Général Délégué Transition Ecologique et Mobilité au Conseil départemental de Haute-Garonne
- Grégoire GAUTIER, Chef du service environnement eau et forêts à la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Garonne
- Emmanuelle GUILLARD cheffe de projets Démocratie participative au Conseil départemental de Haute-Garonne
- Jean HERRMANN, Responsable Pôle Gestion Intégrée des Ressources en Eau à Réseau31
- Maëli JACQUIN, Cheffe service interventions extérieures Laboratoire Départemental Eau Vétérinaire Air 31
- Marie-Thérèse LACOURT, Secrétaire Adjointe de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne
- Olivier LOUIS, Chef du service ressource en eau au Conseil départemental de Haute-Garonne
- Peggy MAX, Chargée de la gestion quantitative de l'eau à la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Garonne

- Jean-Michel MONGE, Chargé d'intervention au Laboratoire Départemental 31 Eau Vétérinaire Air
- Marie-Christine MOULIS, Coordonnatrice territoriale Garonne à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
- Najoua MOUMLI, Chargée de mission Ressources en Eau au Conseil départemental de Haute-Garonne
- Karine ORUS DULAC, Animatrice du SAGE Bassins Versant des Pyrénées Ariégeoises au Conseil départemental de l'Ariège
- Yann OUDARD, Directeur Général Adjoint Services Techniques Communs à Réseau 31
- Fabienne PASCAUD, Attachée de Presse au Conseil départemental de Haute-Garonne
- David PROTHAIS, Eclectic Experience (Prestataire Cd31)
- Vincent RIBOT, Chargé de mission Ressources en Eau au Conseil départemental de Haute-Garonne
- Jean-Luc SCHARFFE, Directeur Adjoint à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
- Frank SOLACROUP, Directeur du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne
- Mélanie TAUBER, Directrice Adjointe à la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Garonne
- Annick VEZIER, Directrice de la Transition Ecologique au Conseil départemental de Haute-Garonne
- Anne VUILLET, Cheffe du département eau à la Direction Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Occitanie

#### **Personnes en visio :**

- Céline AMIEL, Agent de développement à la Communauté de communes du Plateau de Lannemezan
- Cécile ARGENTIN, Présidente de France Nature Environnement Occitanie Pyrénées
- Daniel ARTAUD, Président du Syndicat de Rivières Salat Volp
- Maryse BEYRIE, Présidente du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays des Nestes
- Éric CADORÉ, Conseiller Régional Occitanie
- Vincent CADORET, animateur du SAGE Vallée de la Garonne
- Sophie CHAUMETTE, Eclectic Expérience (prestataire Cd31)
- Thibault COLL, Responsable de l'unité Gestion de la Ressource en Eau à la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Garonne
- Julia COMET, Chargée de mission gestion quantitative de la ressource en eau à la Direction Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Occitanie
- Jean-Pierre CULOS, Responsable du Service Gestion Durable des Milieux à Réseau31
- Marie-Claude DECAP, Paneliste Garon'Amont
- Pierre-Alain DINTILHAC, Président Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch
- Gilles DOMMENC, Directeur du Syndicat des Rivières Salat-Volp
- André DURAN, Vice-président Communauté de Communes Neste-Louron
- Gael DURBE, Directeur de la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Haute-Garonne

- Nathalie GEORGES, Directrice de l'Agro-Ecologie Cd31 au Conseiller départemental de la Haute-Garonne
- Loïc GOJARD, Conseiller départemental de la Haute-Garonne
- Nathalie GOURDOUX, Directrice Environnement Énergie à Toulouse Métropole
- Marc GRONNIER, Directeur du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays des Nestes du Pays des Nestes
- Régis INGOUF, Chef de service au Conseil Régional Occitanie
- Christine JEAN, Garante de la concertation
- Marine JOLY-KERMARREC, Ingénieur Eau-Environnement, EDF Hydro Sud-Ouest
- Julien KLOTZ, Conseiller départemental Haute-Garonne
- Catherine LABAT, Responsable du Service Environnement Aménagement au Conseil départemental des Hautes-Pyrénées
- Claude LAFFONTA, Directrice de l'attractivité et de la solidarité territoriale au Conseil départemental des Hautes-Pyrénées
- Daniel LEPERCQ, Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne
- Karine LIERON, Animatrice SAGE Neste Rivières de Gascogne
- Stéphanie LONGA, Responsable biodiversité et patrimoine naturel à l'Association pour la Création du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées
- M. MACAIGNE
- Régis MARTINET, Directeur du Syndicat Mixte Garonne Amont
- Philippe MAS, Membre du Comité Régional de Canoë Kayak – Aqua Nestes Kayak
- Nicole MIQUEL-BELAUD, Conseillère Métropolitaine à Toulouse Métropole
- Françoise NOBLE, Directrice de l'Association Recherche Environnement Midi-Pyrénées (AREMIP)
- Luce RAMEIL, Directrice Adjointe au Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises
- Paul SIMON, Directeur du Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch
- Bernard VERDIER, Vice-président du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées
- Pierre VIEL, Vice-président de la Communauté de Communes du Volvestre
- Olivia WARION, Eclectic Expérience (prestataire Cd31)
- Sandrine WINANT, Chef du service GEMAPI à Toulouse Métropole
- Julien ZÉLY, Technicien référant Eau au Muretain Agglo

Support de présentation



**Garon'Amont**  
Richesse à partager, avenir à préserver

Comité de Concertation  
Mercredi 15 novembre 2023

**Concertation sur les  
nouveaux stockages**

Pour les participant.e.s en ligne



-  Vos micros sont désactivés par défaut, vous pourrez les rétablir lors des temps d'échanges
-  N'hésitez pas à réagir dans le tchat (bouton « Discussion ») pour poser vos questions et partager vos réactions
-  Vous pouvez lever la main pour demander la parole, elle vous sera donnée lors des temps d'échanges (icône « Lever la main »)

## Pour les participant.e.s en ligne



La session est enregistrée, ainsi que les commentaires dans le tchat, à des fins de **compte-rendu et d'archivage**, la captation de la réunion sera par ailleurs mises en ligne.



*En cas de difficulté technique, contactez notre support par mail : [assistance-zoom@eclectic-experience.net](mailto:assistance-zoom@eclectic-experience.net)*

3



Comité de Concertation  
Mercredi 15 novembre 2023

**Concertation sur les  
nouveaux stockages**



## INTRODUCTION

**Jean-Michel FABRE**

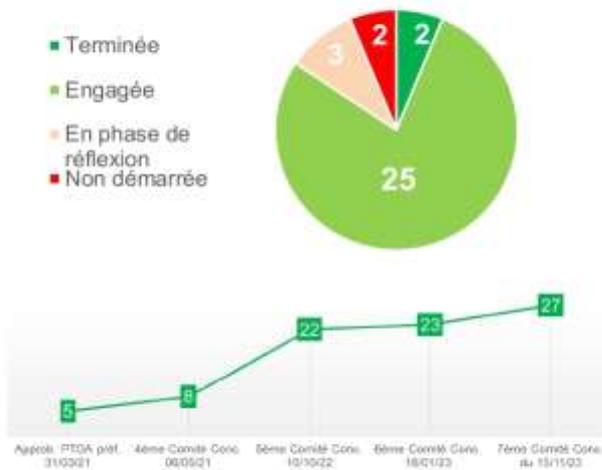
Vice-président du Conseil départemental de la Haute-Garonne  
(Transition écologique, Mobilités douces, Logement, Habitat)



## Point d'avancement des actions Garon'Amont en cours

**Jean-Michel FABRE – Bernard BAGNERIS**  
Vice-présidents du Conseil départemental de la Haute-Garonne

## Point sur l'avancement du programme d'actions Garon'Amont



Déploiement géographique des différentes actions  
SOURCE : <https://garonne-amont.fr/>

Pour plus d'info:



- site dédié : <https://garonne-amont.fr>
- Service Ressource en Eau Cd31 : [service.eau@cd31.fr](mailto:service.eau@cd31.fr)  
05 62 34 33 48 22

7

## Point sur l'avancement du programme d'actions Garon'Amont

### ◆ Sobriété des usages :



#### Eau potable

- ✓ Sensibilisation de la population aux économies d'eau potable (A 11)
  - campagne de communication en mai 2023
  - distribution équipements hydroéconomiques à St-Michel



- ✓ Démarche de gestion patrimoniale poussée sur des réseaux d'eau potable du SIE Arbas et Bas Salat (A12)



Lancement en 2024 de nouvelles campagnes d'économies d'eau sur d'autres communes en tension

8

## Point sur l'avancement du programme d'actions Garon'Amont

### ◆ Sobriété des usages:



Agriculture



#### ✓ Observatoire des économies d'eau agricoles (A31)

- ☑ Définition partenariale des indicateurs

- 🕒 Renseignement des indicateurs (fin 2023) et production d'analyses croisées (fin 2024)



#### ✓ Diagnostics agro-écologiques (A32)

- ☑ Définition de la trame des diagnostics
- ☑ 20 diagnostics d'exploitations réalisés

- 🕒 200 diagnostics prévus sur 2 ans + suivi sur 3 ans

- 🕒 Réunions « bout de champs » fin 2023 – thème : les sols

- 🕒 Engagement des réflexions sur le volet eau des PAT

9

## Point sur l'avancement du programme d'actions Garon'Amont

### ◆ Optimiser l'existant

#### 🕒 Optimisation des 5 retenues du Touch (C15)



ASA Parayre et Cambernard



Retenue de Savère (SM GALT)



Volume cumulé des 5 retenues



10,8 Mm<sup>3</sup>

Volume mobilisable pour le soutien d'étiage

1 à 2 Mm<sup>3</sup>

2,6 Mm<sup>3</sup>

- ☑ Convention d'engagement signée en 2021
- ☑ Travaux en cours sur les 5 retenues

- 🕒 2,6 Mm<sup>3</sup> mobilisables à partir de l'été 2024 + 1 à 2 Mm<sup>3</sup> supplémentaires potentiels

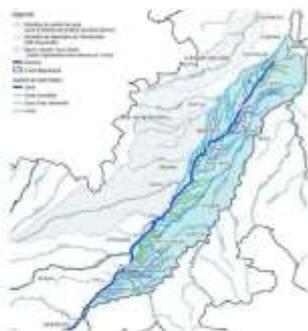
10

## Point sur l'avancement du programme d'actions Garon'Amont

### Optimiser l'existant

#### Optimisation du canal de Saint-Martory (D24)

réseau 31



- Travaux structurels, instrumentation et optimisation de gestion
- élaboration en cours du contrat de canal

🎯 Economie d'eau (limitation de la dérivation ) de 4 à 8 Mm<sup>3</sup> par an

11

## Point sur l'avancement du programme d'actions Garon'Amont

### Solutions fondées sur la nature

#### Conservatoire départemental des zones humides de Haute-Garonne (C23)



- 75 ZH inscrites au conservatoire soit environ 500 ha, dont 90 ha ayant un plan de gestion validé

- 🎯 Poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans de gestion
- 🎯 3 ZH instrumentées dans le cadre du réseau de sites pilotes SfN porté par le Comité de Bassin Adour Garonne

12

## Point sur l'avancement du programme d'actions Garon'Amont

### ◆ Solutions fondées sur la nature, quelques actions :

- Expérimentation recharge active de nappe (C21)



Amélioration de l'amenée d'eau via le canal de Tuchan

- ☑ Avancement des analyses scientifiques et prospections terrains
- ☑ Réalisation d'une première phase des travaux d'aménagement sur le canal de Tuchan

- 🎯 Démarrage essais de recharge active à l'automne 2024

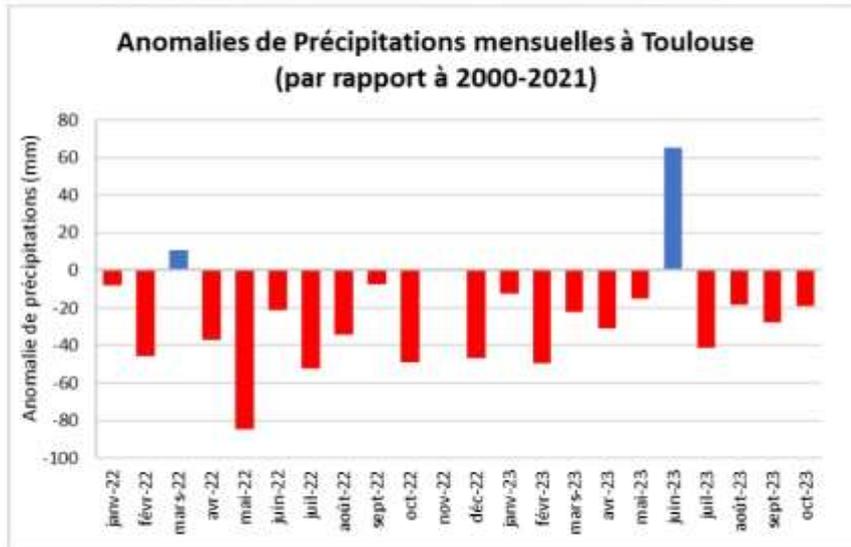
13



### Retour d'expériences des années 2022-2023 et perspectives climatiques

**Bruno COUPRY**  
Eaucéa

# Précipitations 2022 et 2023

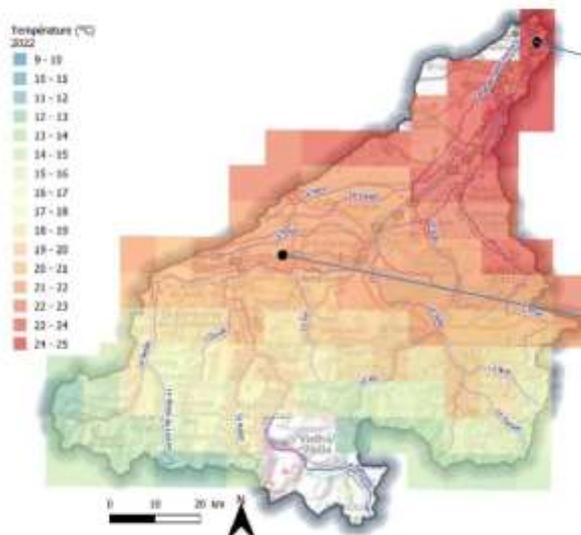


Importance de la vision pluriannuelle :  
19 mois déficitaires sur 22 mois

15

# Températures été 2023

Températures moyennes Juin à Août 2023



Toulouse : 23.0°C  
Soit + 1.1 °C par rapport à la moyenne 2000-2021  
(2022 : 24.7°C)

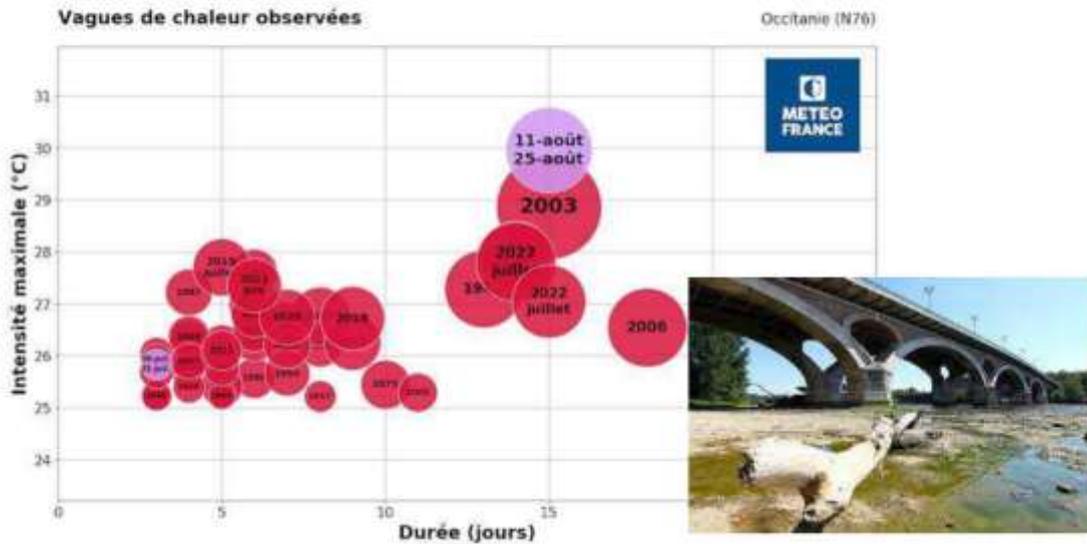
St Gaudens : 19.8°C  
Soit + 0.7°C par rapport à la moyenne 2000-2021  
(2022 : 21.15°C)

→ plus chaud que la période récente sans être exceptionnel comme 2022

Données SAFRAN Météo-France / Life Eau et Climat

16

# Vagues de chaleurs



45 épisodes identifiés de 1947 à 2023  
 9 vagues ont démarré au mois de juin  
 21 vagues ont démarré au mois de juillet  
 15 vagues ont démarré au mois de août

17

# 2022 et 2023, des années ordinaires en 2050

	Température moyenne de Juin à Aout	Temps présent (2000-2021)	2050
Toulouse	2022 : 24,7 °C	<1 année sur 20	6 années sur 20
	2023 : 23 °C	3 années sur 20	14 années sur 20
Saint Gaudens	2022 : 21,2°C	< 1 année sur 20	8 années sur 20
	2023 : 19,8 °C	5 années sur 20	16 années sur 20

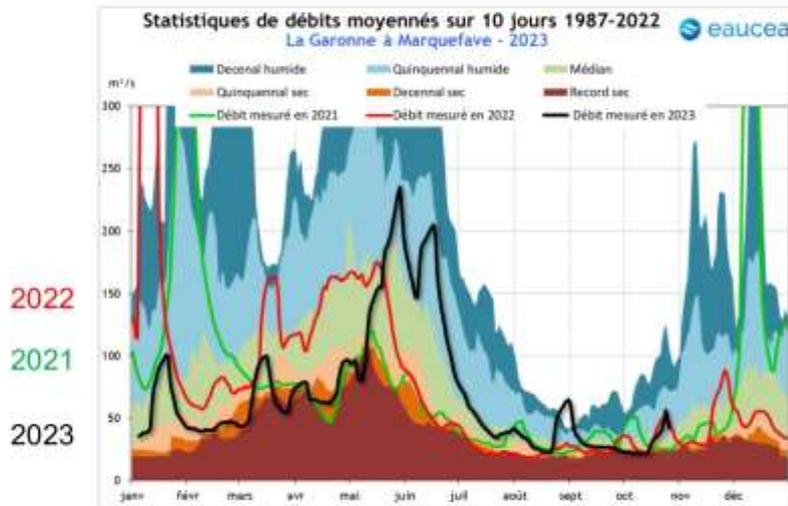
(en supposant les 17 projections climatiques DRIAS-climat/Explore2 équiprobables )

- ➔ 6 à 8 fois plus d'années extrêmes comme 2022
- ➔ la plupart des années seront plus chaudes que 2023

NB : *incertitudes* sur les projections climatiques ; valeurs à considérer comme des tendances

18

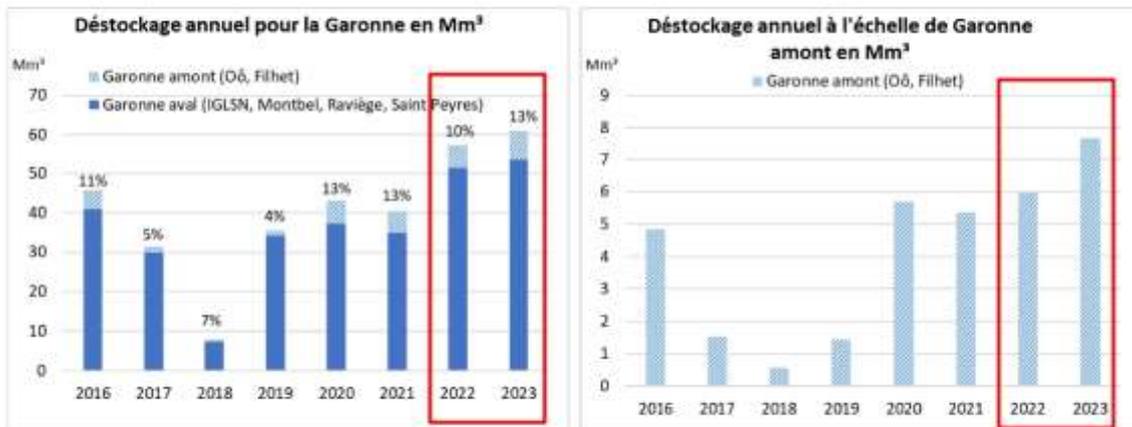
## Conséquence sur les débits : Extrême variabilité des situations



2022  
2021  
2023

Etiage précoce : 2021 & 2022  
Etiage tardif : 2023  
Sécheresse hivernale : 2023

## Déstockages records à l'échelle de Garonne amont



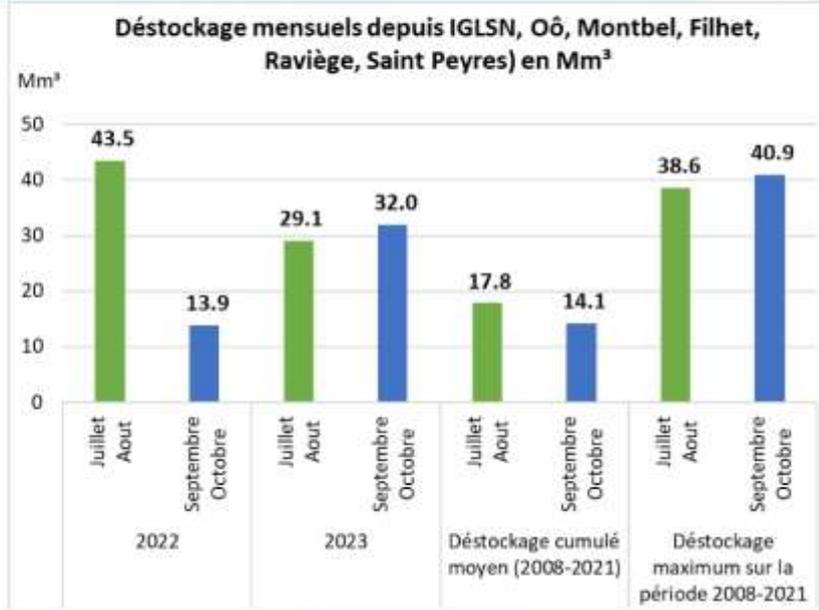
Nouveaux records

Nouveaux records

61.1 Mm<sup>3</sup> déstockés en 2023 sur l'ensemble de la Garonne

7.7 Mm<sup>3</sup> déstockés en 2023 depuis Oô et Filhet

## Des déstockages pour les usages et les milieux naturels



Besoin agricole

Besoin milieu

21

## Renforcer l'anticipation et la sécurisation



Gestion interannuelle des stocks : conserver plus d'eau pour l'année d'après ?  
réduire le risque en réduisant l'assolement irrigable ?



Pompage anticipé (avant mars-avril) pour remplir la retenue Filhet après la sécheresse hivernale  
→ notion de sécurisation

22

## Renforcer l'anticipation et la sécurisation

### Adaptation sur les assolements et les périodes de semis

- 28 % sur les surfaces de maïs pop-corn
  - 22 % sur les maïs semence
  - 30 % sur les surfaces de soja
  - + 20 à + 30 % sur les surfaces de tournesol
- environ 30% des semis de maïs et de soja réalisés 15 jours plus tôt que la moyenne.

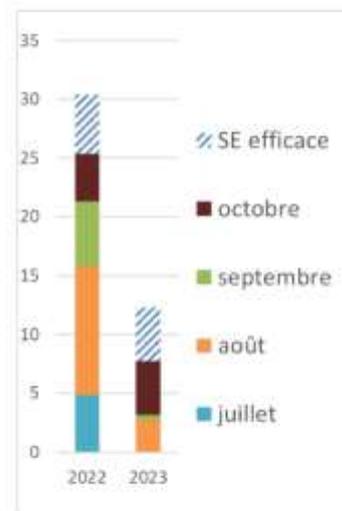
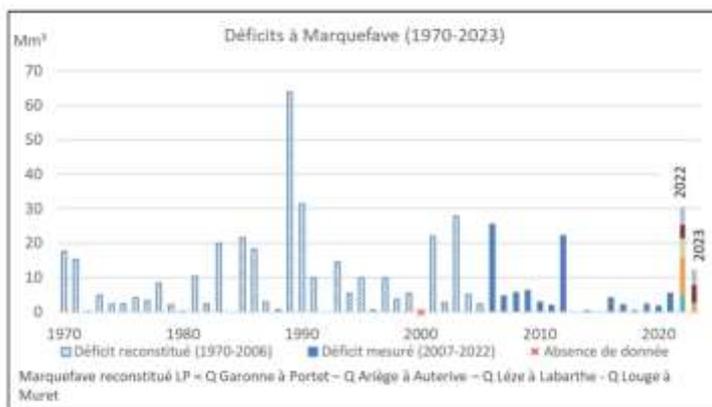


### Résultats :

- une **baisse du pic de besoin en eau pour l'irrigation** de l'ordre de 10% par rapport à la moyenne annuelle et 20% par rapport au pic de 2022.
- un **pic de besoin en eau pour l'irrigation et une fin de campagne plus précoces** que les années précédentes d'une quinzaine de jours.

23

## Déficits annuels à Marquefave

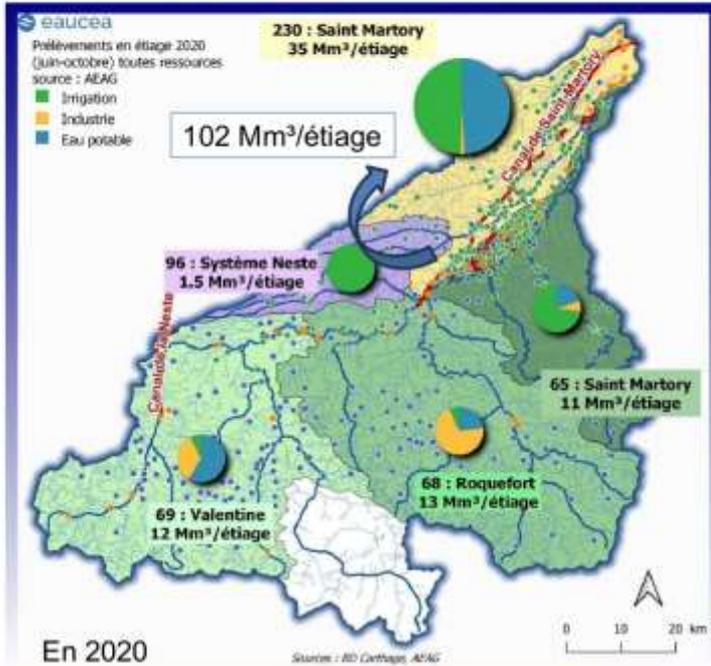


Déficit quinquennal dans l'Atlas du PTGA : 13 Mm<sup>3</sup>

Déficit résiduel 2023 (après soutien d'étiage et optimisation du canal de St Martory) : 7.5 Mm<sup>3</sup>

24

## Rappel sur le fonctionnement général de la Garonne amont

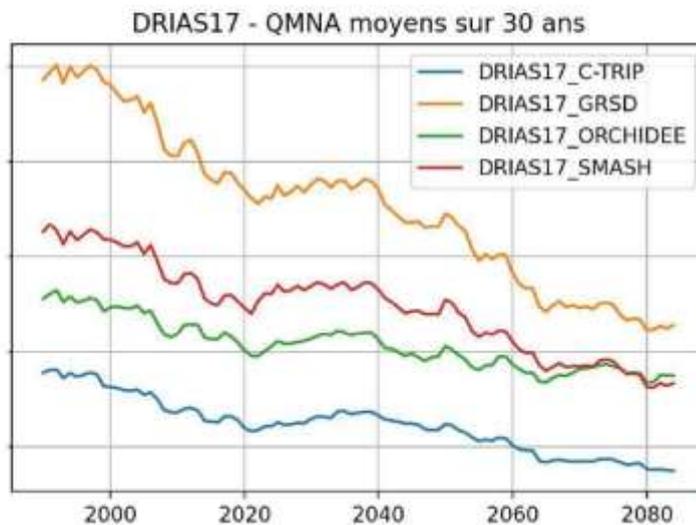


- Importance de la dérivation de St Martory dans le bilan global
- Importance des usages du canal (50% AEP et 50% irrigation) + soutiens d'étiages

25

## Vers des étiages plus sévères

Modèle de climat CNRM/HadREM (« DRIAS17 ») à Marquefave  
→ proche médiane des modèles en moyenne à horizon 2055



QMNA moyens en baisse, avec (en fonction du modèle hydrologique) en moyenne **tous les 10 ans** :

**-3 m<sup>3</sup>/s**  
**-0.9 m<sup>3</sup>/s**  
**-1.7 m<sup>3</sup>/s**  
**-1 m<sup>3</sup>/s**

26

## Bilan

### Actions déjà réalisées :

- Mobilisation du lac d'Oo : 8 Mm3
- Mobilisation Filheit : jusqu'à 1,5 Mm3
- Retenues du Touch : 2,6 Mm3
- Mobilisation complémentaire Touch : 1 à 2 Mm3
- Economies d'eau St Martory : 4 à 8 Mm3

Panel de solutions actuels représente un volume en gestion de **15 à 20 Mm3**



Attention à la notion d'efficacité de chaque ouvrage et d'efficacité cumulée.  
Retenir que l'on est dans l'ordre de grandeur des déficits actuels.

### Plusieurs incertitudes pour appréhender finement les besoins futurs :

- la trajectoire climatique
- les objectifs de gestion peuvent évoluer
- l'évolution des usages

## Bilan des entretiens avec les acteurs

### 👉 Temps d'échange

En visio :



Vous pouvez demander la parole en cliquant sur l'icône « Lever la main »



**Restitution de la concertation sur les nouveaux stockages (action C31)**

**Jean-Stéphane DEVISSE**  
Médiation & Environnement

## Restitution de la concertation sur les nouveaux stockages (action C31)



### Remarque préalable



- La restitution orale qui vous est proposée ici est nécessairement **synthétique**.
- Il est prévu d'envoyer par mél aux membres du Comité de Concertation un **document écrit synthétisant la pluralité des témoignages recueillis** sur chaque thématique.
- Il vous est proposé au regard des différents documents de nous **adresser vos remarques** ou éléments de réflexion dans un **délai de 3 semaines** à compter de ce jour.

## Méthodologie de la concertation sur les modalités de stockage

### En bref :

Entretiens bilatéraux avec une partie prenante (en l'absence du Cd31)

Réalisés de mars à août 2023 - environ 1 h d'échange

Recueil des témoignages des parties prenantes sur la situation vécue en 2022 ; recueil des préconisations pour 2023 et au-delà en matière de stockages.

57 parties prenantes sollicitées → 29 entretiens réalisés et 3 contributions écrites

31

## Parties prenantes auditionnées

### Agriculture & forêt

ONF  
 CA 31 / OUGC  
 OUGC NRG  
 Bio Ariège-Garonne  
 Agence des Pyrénées  
 C<sup>on</sup> ovine des Pyr. centrales

### Commerce & industrie

ADEBAG  
 CCI 09  
 CCI 31  
 UNICEM

### Milieux naturels

FNE  
 PETR Pays des Nestes  
 PNR Pyr. Ariégeoises  
 PETR Comminges-Pyrénées  
 Projet PNR Comminges Barousse Pyr.  
 FDP 31

### Gestionnaires eau & hydroélec.

Réseau 31  
 CACG  
 SMEAG  
 Toulouse Métropole  
 CLE Sage NRG  
 CLE Sage Vallée de La Garonne  
 SMGA  
 Syndicat de rivières Salat Volp  
 EDF Hydro

### Loisirs et tourisme

Comité région<sup>al</sup> de Canoë Kayak

### Eau potable (consommateurs)

CLCV

### Enjeux spécifiques

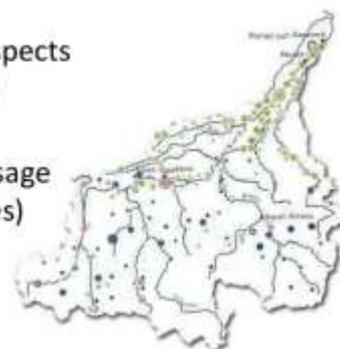
SDIS 31  
 Asso Moraine

32

## Bilan de la concertation sur les modalités de stockage

### L'amélioration de la connaissance comme aide à la décision

- . La poursuite d'une politique, le déploiement d'un programme ou la réalisation d'un projet implique d'améliorer la connaissance et donc de mobiliser des moyens d'étude et d'analyse
- . Des connaissances qui restent à conforter sur certains aspects (parcours souterrains, volumes réellement consommés...)
- . Les lacunes d'aujourd'hui ne doivent pas entraver le passage à l'acte, de même les incertitudes (notamment climatiques) ne justifient pas l'immobilité.



33

## Bilan de la concertation sur les modalités de stockage

### Le plan d'action du PTGA comme référence commune

- . 3 ans après son élaboration, le PTGA s'est installé dans le paysage institutionnel et son approche partenariale est appréciée
- . Personne ne réfute son cadre logique :
  - 1<sup>er</sup> : économies d'eau,
  - 2<sup>ème</sup> : optimisation de l'existant,
  - 3<sup>ème</sup> : si nécessaire, constitution de nouveaux stocks.
- . Ces priorités peuvent suivre un ordre différent selon les acteurs, mais confèrent au PTGA une dimension stratégique reconnue.
- . Quelques nuances émis par certains sur la portée opérationnelle de certaines actions et sur leur impact réel sur la réduction du déficit.



34

## Bilan de la concertation sur les modalités de stockage



### ☑ La difficulté de se projeter dans un monde incertain

. Avec + 2 ou +3°C : aurons nous le clima de la Provence ou du Maroc ?



. Sur le plan climatique, le pire est devant nous. Il faut donc nous y préparer en changeant nos habitudes et ce changement aura d'importantes répercussions.

### ☑ Concilier l'adaptation et l'atténuation

. Besoin d'eau pour les milieux naturels, pour tous les usages et toutes les activités humaines *mais aussi* : besoin d'eau (et de stocks d'eau) pour la production d'électricité décarbonée dans un contexte d'électrification croissante des usages.



. Conciliation vs Concurrence des usages? Gouvernance? Règles et normes? Arbitrage?

35

## Bilan de la concertation sur les modalités de stockage



### Quel bilan pour les principaux usages/enjeux ?

- L(es) agriculture(s)
- Les milieux naturels
- Les ouvrages existants
- L'eau potable
- L'activité industrielle
- L'hydroélectricité
- La forêt
- La lutte contre les incendies
- Les sports et loisirs



36

## Cinq enseignements majeurs



### ☞ Pour une sobriété « juste »

Les efforts d'économie d'eau et d'optimisation de ses usages sont nécessaires, mais les efforts demandés devront l'être à tous.

### ☞ L'accent mis sur les stockages « naturels »

Ils sont indispensables à l'adaptation du territoire. Même s'ils ne sont pas pilotables, ils participent d'un stockage de fond.

### ☞ L'hydroélectricité, sujet sensible

Véritable atout dans la perspective d'une poursuite de l'électrification des usages, participe grandement du soutien d'étiage mais non dénuée d'impacts sur l'environnement : sa gouvernance doit rester publique.

37

## Cinq enseignements majeurs



### ☞ Incertitude(s)

Se projeter à l'horizon 2050 est un exercice complexe. A quoi pourrait ressembler un climat +2 ou 3°C ? Quelle vulnérabilité du territoire ? Comment agir dans l'incertain ?

### ☞ Besoin de propositions techniques

Aucun projet de stockage précis et concret n'a émergé des entretiens. Cela ne signifie pas qu'aucune partie prenante n'en a, mais qu'un tel projet n'a pas été abordé.

Débattre des conditions de réalisation d'une infrastructure dédiée au stockage de la ressource implique de disposer d'une esquisse. Il faut des propositions concrètes pour pouvoir avancer dans la concertation.

38

## Cahier des charges non-technique pour des stockages optimisés

*Si et seulement s'il se révélait nécessaire à l'adaptation du territoire, les nouveaux stockages devront être conçus autour des sept impératifs suivants :*

- . Stratégique
- . Préservation maximale du milieu naturel
- . Optimisation maximale de l'existant
- . Remplissage
- . Température et évaporation
- . Multiusage et partage
- . Gouvernance

Auxquels s'ajoute un critère fondamental peu abordé :

- . Le coût

39

## Cahier des charges non-technique pour des stockages optimisés

### ❶ Stratégique

- . Doit participer de manière substantielle à l'adaptation du territoire de Garonne-Amont aux effets du dérèglement climatique
- . Implantation : doit répondre à l'ensemble des fonctionnalités que sous-tend le soutien d'étiage (et donc les usages de l'eau)
- . Positionnement géographique et dimensionnement stratégiques

### ❷ Préservation maximale du milieu naturel

- . Renforcer les capacités du territoire en matière de stockage implique une multiplicité de solutions
- . Un nouveau stockage ne peut être réalisé qu'à la condition de préserver au maximum les zones et fonctionnalités naturelles existantes et notamment les zones humides

40

## Cahier des charges non-technique pour des stockages optimisés

### ③ Optimisation maximale de l'existant

- . Plutôt qu'une création totalement ex-nihilo, les concepteurs d'un nouveau stockage doivent chercher à s'appuyer sur les réalisations existantes dans un objectif de renforcement des capacités

### ④ Remplissage

- . Instabilité des conditions de remplissage
- . La fonte de plus en plus précoce et soudaine du manteau neigeux raccourcira considérablement la période optimale de remplissage
- . Seule une part marginale des précipitations massives tombées au cours d'évènements de plus en plus brutaux pourra être captée
- . Conditions de remplissage = critère stratégique

41

## Cahier des charges non-technique pour des stockages optimisés

### ⑤ Température et évaporation

- . T°C = grand sujet de préoccupation
- . Evaporation en hausse (températures plus élevées et allongement des périodes propices )
- . Peu de solutions...

### ⑥ Multiusage et partage

- . Sujet paraissant consensuel mais pas si simple à mettre en pratique
- . Implique une série d'arbitrages entre les différents usages concernés
- . Sinon, risque asymétrie au bénéfice d'un usage dominant en période de crise
- . Un surplus de ressource stockée doit aussi bénéficier à d'autres usagers que les ayants-droits d'eau actuels

42

## Cahier des charges non-technique pour des stockages optimisés

### 7 Gouvernance

- . « *L'eau est un bien commun et sa bonne gestion relève de l'intérêt général* »
- . Un projet de territoire doit rassembler toutes les parties prenantes qui en font la demande
- . Autour d'objectifs et de choix opérationnels issus de la concertation
- . Avec un pilotage par la puissance publique

### 8 Coût (critère additionnel)

- . Très peu mentionné (coût de réalisation comme coût de fonctionnement)
- . Difficile de se prononcer sans projets concrets...
- . Abordé sous forme interrogative (faute de détails technique), plutôt économique (ratio coût/avantage d'un m<sup>3</sup> stocké) et clairement politique (intérêt général ou usage particulier : qui doit payer ?)

43

## Bilan des entretiens avec les acteurs

### Temps d'échange



*En visio :*

Vous pouvez demander la parole en cliquant sur l'icône « Lever la main »

44



**Garon'Amont**  
Richesse à partager, avenir à préserver

**QUELLES SUITES A DONNER A LA  
CONCERTATION ?**

**Jean-Michel FABRE – Bernard BAGNERIS**  
Vice-présidents du Conseil départemental de la Haute-Garonne

## Quelles suites donner à la concertation ?



### **1 – Poursuivre toutes les actions de Garon'Amont, notamment celles favorisant les stockages naturels**

- Recharge des nappes
- Diagnostics d'exploitation « eau & sols »
- Désimperméabilisation
- Zones humides
- Connaissance des sources
- ...

## Quelles suites donner à la concertation ?

### 2 - Engager des réflexions complémentaires sur l'optimisation et la sécurisation de retenues existantes :

- **Sécuriser le remplissage** des retenues stratégiques existantes  
*Pistes : Filhet via l'Arize, la Bure via le canal de St Martory*
- Engager de nouvelles réflexions sur la **mobilisation supplémentaire des ouvrages hydroélectriques**  
*Pistes : disposer d'une partie des volumes du lac d'Oo dès le début du mois d'août et négocier des volumes complémentaires*
- A l'exemple du Touch, poursuivre le travail de **mobilisation de volumes non utilisés** en valorisant les études des Chambres départementales d'Agriculture (31 et 09) sur d'autres sous-bassins.

47

## Quelles suites donner à la concertation ?

### 3 - Engager les réflexions sur les nouveaux stockages

- Engagement d'une **étude de sites potentiels** pour de nouveaux stockages collectifs, avec 2 axes de réflexion :
  - ✓ le soutien d'étiage de la Garonne amont,
  - ✓ la sécurisation du canal de St Martory, ouvrage majeur du périmètre assurant une gestion multiusage.

**L'analyse sera réalisée sur la base des critères précédemment définis et les résultats seront soumis au débat du Comité de Concertation**

- **Accompagner la réflexion sur les « petits stockages »**, à l'échelle individuelle ou à l'échelle locale

*Les modalités de portage de ce type d'opération seront à définir entre les différentes parties concernées, en considérant les spécificités de chaque contexte.*

48

## Quelle suite à donner à la concertation ?

### Temps d'échange

*En visio :*



Vous pouvez demander la parole en cliquant sur l'icône « Lever la main »

49

## Intervention de Mme Christine JEAN Garante de la concertation Garon'Amont

- ✓ Quelques mots de la garante de la concertation sur les débats et sur le dispositif proposé

Adresse de messagerie :

[christine.jean10@wanadoo.fr](mailto:christine.jean10@wanadoo.fr)

50



## CONCLUSIONS

- ✓ **Jean-Luc SCHARFFE**, Chef du service Garonne à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
- ✓ **Mélanie TAUBER**, Directrice adjointe de la DDT de la Haute-Garonne
- ✓ **Jean-Michel FABRE**, Vice-président du Conseil départemental de la Haute-Garonne
- ✓ **Bernard BAGNERIS**, Vice-président du Conseil départemental de la Haute-Garonne



Pour plus d'info:

- site dédié : <https://garonne-amont.fr>
- Service Ressource en Eau Cd31 : [service.eau@cd31.fr](mailto:service.eau@cd31.fr)  
05 62 34 33 48 22

**Merci de votre attention**